19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Financement des services terminaux des aéroports et contrat de gestion avec skeyes

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs au financement des coûts pour la prestation de services terminaux pour les aéroports belges en 2021 ainsi qu'au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes.

Le premier projet d'arrêté royal vise à fixer les modalités de financement des coûts pour la prestation de services à la navigation aérienne terminaux pour les aéroports belges en 2021. Le total des coûts à charge de l'Etat fédéral s'élève à 32.602.035,43 euros pour l'ensemble des cinq aéroports nationaux en 2021.

Le second projet vise l'approbation de la troisième modification au troisième contrat de gestion entre l'Etat et skeyes, qui prévoit une application anticipée du mécanisme de partage du risque lié au trafic. Ce paiement avancé permettra de ne pas reporter, à l'année 2023, la dépense pour l'Etat budgétisée en 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://gilkinet.belgium.be
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

© 2020 - news.belgium.be